

[Accueil](#) > ... > [Vos Droits](#) > [Victimes de La Criminalité](#) > [Droits Des Victimes Par Pays](#) > Portugal

Contenu fourni par  
Portugal

## Droits des victimes par pays

Portugal



Vous serez considéré(e) comme une victime de la criminalité si vous avez subi un préjudice, par exemple si vous avez été blessé(e) ou si un bien vous appartenant a été endommagé ou dérobé, à la suite d'un incident constituant une infraction pénale au regard de la législation nationale. En tant que victime d'infraction pénale, la loi vous accorde certains droits individuels avant, pendant et après une procédure judiciaire.

La procédure pénale au Portugal se déroule en deux étapes: l'enquête et le procès. Pendant l'enquête, la police et le procureur mènent des investigations et réunissent des éléments de preuve contre l'auteur présumé de l'infraction pénale. S'il y a suffisamment d'éléments prouvant que l'auteur présumé a commis l'infraction pénale, le procureur saisit le tribunal en vue d'un procès. Le tribunal examine les éléments de preuve recueillis et condamne ou acquitte l'auteur présumé.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour trouver les informations dont vous avez besoin

[1 Mes droits en tant que victime d'une infraction pénale](#)

[2 Signalement d'une infraction pénale: mes droits au cours de l'enquête et du procès](#)

[3 Mes droits après le procès](#)

[4 Indemnisation](#)

[5 Mes droits en matière d'aide et d'assistance](#)

Dernière mise à jour: 04/07/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.